

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le 4 février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 18
Votants : 21

Date de la convocation : 29 janvier 2025

Délibération adoptée à l'unanimité : **Présents** : MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, I. SAGE, André PUGIN, V. JACQUEMOUD, G. SUATON, C. PEGUET, P. SAUVAGET, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, F. CONTAT, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN, T. GAL et Virna VENTURINI

Procurations : MM. N. SEMLAL à S. LE MOAL, C. MEYNET à Lucas PUGIN et G. GAUTHIER à T. GAL

Excusés : MM. S. JAVOGUES et S. BIOLLUZ

Absents : MM. B. MARQUET, A. MIZZI, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON et Olivier VENTURINI

Secrétaire de séance : Mme V. JACQUEMOUD

2025DELIB001 REMPLACEMENT DE M. STÉPHANE ROUGET DANS LES COMMISSIONS PERMANENTES TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET JEUNESSE

5.3 Désignation de représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Vu la délibération n° 2020DELIB100 du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant création de la commission permanente « transition écologique » ;

Vu la délibération n° 2021DELIB101 du Conseil municipal en date du 14 septembre 2021 portant élection des membres de la commission permanente « transition écologique » ;

Vu la délibération n° 2020DELIB102 du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant création de la commission permanente « jeunesse » ;

Vu la délibération n° 2021DELIB103 du Conseil municipal en date du 14 septembre 2021 portant élection des membres de la commission permanente « jeunesse » ;

Vu la démission de Monsieur Stéphane ROUGET, conseiller municipal (liste VivRE et + encore), reçue le 30 décembre 2024 ;

Considérant que Monsieur Stéphane ROUGET était membre des commissions permanentes « transition écologique » et « jeunesse » et qu'il est nécessaire de le remplacer ;

Considérant que les sièges laissés vacants sont des sièges de la liste VivRE et + encore ;

Considérant que les élus ont décidé à l'unanimité de procéder à la désignation des membres au scrutin public ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1: Procède à l'élection d'un membre de la commission « Transition écologique » en remplacement de Stéphane ROUGET (liste VivRE et + encore) :

Est candidat pour la liste VivRE et + encore : Jean-Pierre PETRONIN

Est élu membre de la commission « Transition écologique », avec 21 voix ;

Article 2: Dit qu'aucun membre de la liste VivRE et + encore n'étant candidat à la commission « Jeunesse », le siège est laissé vacant ;

Article 3: Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Virginie JACQUEMOUD

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le 7 FEV. 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.